

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 067 DU 20 JUIN 2018 PORTANT NOMINATION DES
GOUVERNEURS DES PROVINCES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n° 1/ 33 du 28 novembre 2014 portant Révision de la Loi n° 1/02 du 25 janvier 2010 portant organisation de l'Administration communale ;

Vu la Loi n° 1/10 du 26 mars 2015 portant Création de la Province de Rumonge et délimitation des Provinces de Bujumbura, Bururi et Rumonge ;

Vu le Décret n° 100/145 du 12 octobre 1995 portant Réorganisation des Services Provinciaux ;

Vu le Décret n° 100/94 du 15 avril 2016 portant Organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local ;

Après approbation du Sénat ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

- Gouverneur de la Province de BUBANZA :
Monsieur Thérance - Nobus BUTOYI ;
- Gouverneur de la Province de BURURI :
Monsieur Frédéric NIYONZIMA ;
- Gouverneur de la Province de MURAMVYA :
Monsieur Laurent NICIMBESHE ;
- Gouverneur de la Province de KIRUNDO :
Monsieur Alain Tribert MUTABAZI ;
- Gouverneur de la Province de RUTANA :
Monsieur Fidèle MINANI ;
- Gouverneur de la Province de RUYIGI :
Monsieur Elie BASHINGWA.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.

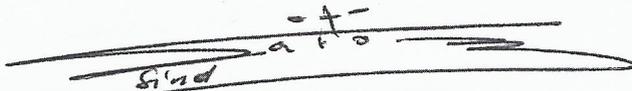
Article 3 : Le Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 20 juin 2018,

Pierre NKURUNZIZA.

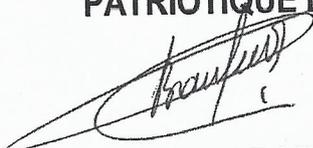
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA FORMATION
PATRIOTIQUE ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL,



Pascal BARANDAGIYE.

